

COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 19 MARS 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 MARS à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

Mme CHATOT Magali pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à M. SCHEIFF Yanik.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Monsieur Pascal ROULET a été désigné secrétaire de séance.

2025.01 OBJET : PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) SUR L'HABITAT DE L'AGGLOMERATION AGENAISE.

VOTE : 25 Pour.

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

L'Agglomération d'Agen (AA) a mis en œuvre, dès le mois de janvier 2022, un Programme d'Intérêt Général (PIG) visant à l'amélioration de l'habitat.

Ce dispositif permet d'accompagner les propriétaires occupants modestes et très modestes dans leur projet de rénovation, à travers un accompagnement technique et l'obtention de subventions publiques exceptionnelles.

Les bénéfices du PIG se déploient à différentes échelles :

- Pour les particuliers : réduction des charges énergétiques, augmentation du pouvoir d'achat, et du confort dans le logement ;
- Pour l'économie locale : massification des chantiers de rénovation réalisés par des entreprises et artisans locaux ;
- Pour la transition énergétique du territoire : gains énergétiques et réduction des gaz à effet de serre engendrés par les rénovations.

Les incitations financières prévues dans le PIG pour les propriétaires reposent sur un système de financements croisés entre l'ANAH, les caisses de retraites, différentes fondations comme celle d'Emmaüs, les représentants des artisans..., l'Agglomération d'Agen et ses communes membres si elles le souhaitent.

L'Agglomération d'Agen participe :

- à hauteur de 5% du montant des travaux HT pour les travaux lourds ;
- à hauteur de 500 € pour les foyers modestes et 1 000 € pour les plus modestes, à la fois au titre des travaux d'amélioration énergétique mais également pour les travaux d'autonomie.

Lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2021, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de verser une participation aux administrés bénéficiaires de ce dispositif, à parité avec les participations de l'Agglomération d'Agen, durant une période de 3 ans.

L'Agglomération d'Agen, nous a indiqué que depuis son lancement, le PIG a permis d'accompagner 350 propriétaires dont 30 sur la commune. Ils nous sollicitent afin de confirmer notre volonté de continuer à mobiliser des subventions communales pour aider les propriétaires durant l'année 2025.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Programme d'Intérêt Général contractualisé entre l'Etat, l'Anah et l'Agglomération d'Agen à compter de janvier 2022,

Vu la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 14 décembre 2023 relative à la révision des objectifs et extension du périmètre du PIG,

Considérant que la commune a souhaité s'engager dans tous les dispositifs qui simplifient les démarches des administrés,

Considérant qu'elle favorise à chaque fois qu'il lui est possible, la lutte pour la transition énergétique et cherche à accompagner le vieillissement de la population notamment dans les problématiques liées au logement et en particulier pour les plus modestes,

Considérant l'exposé ci-dessus,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

DE CONFIRMER à l'Agglomération d'Agen notre volonté de continuer à mobiliser des subventions communales pour aider les propriétaires bénéficiaires du PIG pour l'année 2025.

DE DIRE que la commune de Bon-Encontre participera en complément des autres financements, dans le cadre du PIG en faveur de la rénovation énergétique et de

l'adaptation des logements privés pour le territoire de la commune selon les conditions suivantes :

PROPRIETAIRES OCCUPANTS	TRAVAUX LOURDS	TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE	TRAVAUX D'AUTONOMIE
Modestes	5% du montant des travaux HT	500 €	500 €
Très modestes	5% du montant des travaux HT	1 000 €	1 000 €

DE PRECISER que les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif 2025.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de confirmer à l'Agglomération d'Agen notre volonté de continuer à mobiliser des subventions communales pour aider les propriétaires bénéficiaires du PIG pour l'année 2025.

DIT QUE la commune de Bon-Encontre participera en complément des autres financements, dans le cadre du PIG en faveur de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements privés pour le territoire de la commune selon les conditions suivantes :

PROPRIETAIRES OCCUPANTS	TRAVAUX LOURDS	TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE	TRAVAUX D'AUTONOMIE
Modestes	5% du montant des travaux HT	500 €	500 €
Très modestes	5% du montant des travaux HT	1 000 €	1 000 €

PRECISE QUE les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif 2025.

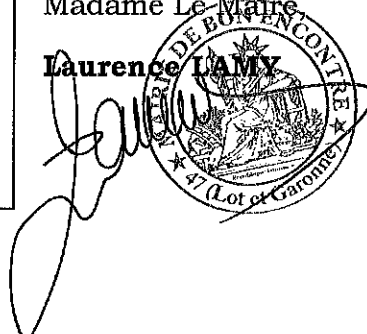
Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 24 mars 2025

Pour copie conforme,

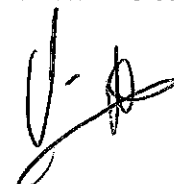
Madame Le Maire

Laurence LAMY



Le secrétaire de séance,

Pascal ROULET



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20250319-202501-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025